



FICHE D'INSCRIPTION COURS

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____

E-MAIL : _____

PROFESSION : _____

ETUDES EN DANSE (parcours et diplômes éventuels) :

Cours Choisi : _____

Pass Choisi : _____

Merci de nous renvoyer ce formulaire accompagné du règlement intérieur lu et signé (verso), d'une photo d'identité et de votre règlement

Possibilité d'effectuer un règlement échelonné (nous contacter)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception des pièces demandées ci-dessus.

Règlement intérieur 2016/2017

Avant de confirmer votre inscription, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur du studio Desmaé

- Période d'activité** : La saison de cours du studio Desmaé comprend 35 semaines de pratique. Le studio ouvrira ses portes le 5 septembre 2016. Les cours se termineront le 8 juillet 2017.
- Inscriptions** : Les inscriptions sont à transmettre aux professeurs. Le choix du ou des jour(s) de cours se fait lors de l'inscription, selon les formules proposées. Ce choix restera fixe toute l'année (aménagement possible). Nous proposons des cours à l'unité, adhésion comprise pour la séance, à hauteur de 12€.
- Certificat médical** : Un certificat médical doit être impérativement fourni lors de l'inscription indiquant que l'adhérent « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse ».
- Organisation des cours** : Toutes les activités des Ateliers Desmaé sont ouvertes aux personnes sourdes et entendantes. Ne pourront assister aux cours et participer aux différentes activités que les adhérents à jour de leur cotisation. Les cours suivent le calendrier universitaire et n'auront, généralement, pas lieu les jours de fêtes légales et jours fériés officiels, sauf décision contraire de notre part.

La décision d'ouverture ou de fermeture d'un cours pendant l'année scolaire, de cessation ou de création d'une activité est laissée à la seule initiative du studio Desmaé.
- Assiduité** : Il est obligatoire d'émarger la feuille de présence à chaque début de cours. Il est possible de rattraper les cours manqués, voir directement avec le professeur concerné.
- Responsabilité** : Pour les élèves mineurs, une autorisation des parents est demandée. Toute absence de l'élève mineur aux cours devra être signalée par les parents au professeur. Le Studio Desmaé décline toute responsabilité en cas d'absence de l'élève mineur.
Vol d'effets et documents personnels : Le Studio Desmaé n'est pas responsables des vols qui peuvent avoir lieu dans leurs locaux. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.
Accident : Le Studio Desmaé n'est pas responsables des accidents éventuels qui peuvent survenir pendant les cours. Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations dans le cadre des cours.
- Tarif** : Les tarifs sont des forfaits annuels ou trimestriels. Il est possible d'effectuer un paiement en plusieurs fois, selon la formule choisie. Mais il est impératif de fournir la totalité du règlement lors de l'inscription, avec mise en place d'un système d'encaissement échelonné. **Ce système reste une facilité de paiement et n'est pas automatique. Le règlement des forfaits au trimestre est à remettre dans les 10 premiers jours du début de chaque trimestre.** Ce règlement se fera par chèque ou en espèce. Nos tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. L'adhésion à l'association est à ajouter à nos tarifs. Cette adhésion s'élève à 16€ pour l'année en cours.
- Remboursement** : Toute année ou trimestre commencé est due. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année ou trimestre, sauf :
 - En cas de fermeture d'un cours suivi,
 - En cas de force majeure dûment reconnue (déménagement, maladie longue durée, accident, ...) sur présentation d'un justificatif sous 1 mois.

Les cartes de cours professionnelles ne sont pas remboursables.

Lu et approuvé

Date

Nom et signature